

**SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE
MAGELIS****Comité Syndical du 22 mai 2026****Délibération n°30/2026**

L'an deux mille vingt-six, le 22 mai à seize heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame La Présidente en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités

Date de convocation : 5 mai 2026.

Membres présents : messieurs Patrice BOUTENEGRE, Patrick MARDIKIAN, Michel CARTERET, Michaël LAVILLE, Xavier BONNEFONT, Gérard DESAPHY.

Mesdames Martine PINVILLE (Pouvoir de Madame Virgine LEBRAUD), Fabienne GODICHAUD, Nicole BONNEFOY, Hélène GINGAST, Nelly VERGEZ, Emilie RICHAUD, Stéphanie GARCIA, Laetitia REGRENIL, Zalissa ZOUNGRANA.

Membres absents ou excusés : messieurs Philippe BOUTY, Jean-François DAURE, François NEBOUT.

Mesdames Virginie LEBRAUD (Pouvoir à Madame Martine PINVILLE), Caroline COLOMBIER.

Membres consultatifs absents : messieurs Alain LEBRET, Andreas KOCH.

Secrétaire de séance : madame Laetitia REGRENIL.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	15
Pouvoir(s)	1
Absent(s)	5
Votants	16

Objet : Colloque Jeu Video – Game Conf / Game Invest

Afin de renforcer son développement économique et de poursuivre ses actions d'accompagnement du secteur du jeu vidéo indépendant, Magelis souhaite renouveler le colloque d'une journée pour les professionnels, intitulé la Game Conf. Celui-ci se tiendra le jeudi 1er octobre 2026.

En complément de la Game Conf, une journée B to B d'échanges et de rencontres avec les créateurs de jeu vidéo de Nouvelle-Aquitaine et des investisseurs, Publishers et banques régionaux et nationaux de référence est organisée le lendemain de la Game Conf le vendredi 2 octobre 2026 de 9h30 à 16h, intitulée Game Invest.

La programmation et l'animation de la Game Conf et du Game Invest est assurée par SO· Games, l'association des professionnels du jeu vidéo en Nouvelle-Aquitaine. Les deux événements Game Conf et Game Invest se déroulent dans les locaux du Cnam-Enjmin, également partenaire de l'événement, aux côtés du Centre national du cinéma et de l'image animée.

Les chiffres de l'édition 2025 de la Game Conf et du Game Invest qui se sont déroulés les jeudi 9 et vendredi 10 octobre 2025 démontrent le succès de la formule : **plus de 200 professionnels du jeu vidéo** de France

entière réunis pour échanger sur les enjeux du jeu indé à la Game Conf et **20 studios** en recherche de financement ont eu l'opportunité de présenter leurs projets lors de moments d'échanges avec les banquiers régionaux et les Publishers et investisseurs de l'industrie pendant Game Invest.

Un site Internet dédié présentant le programme et les intervenants des éditions passées est consultable à l'adresse suivante : www.gameconf.fr.

Par ailleurs, Magelis prendra en charge (directement ou par remboursement) les frais liés au transport, à l'hébergement, à la restauration et autres frais divers pour les intervenants, conférenciers et invités, de la Game Conf et du Game Invest.

De plus, le Crédit Agricole pourrait renouveler son partenariat avec Magelis pour organiser une opération de relations publiques auprès des professionnels du secteur sous forme d'afterwork le jeudi 1er octobre 2026 après la journée de la Game Conf. Il versera à cet effet la somme de 2 000 euros à Magelis pour contribuer aux frais de logistique.

.....

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuvent l'organisation d'un colloque professionnel sur le Jeu Vidéo – Game Conf/Game Invest les jeudi 1^{er} et vendredi 2 octobre 2026 ;
- acceptent la prise en charge (directe ou par remboursement) par le SMPI Magelis des frais de déplacement, d'hébergement, de restauration et autres frais divers des intervenants, conférenciers et invités pour cette opération pour l'édition 2026 de la Game Conf et du Game Invest ;
- approuvent le principe d'un partenariat avec le Crédit Agricole Charente Périgord pour l'organisation d'un afterwork dans le cadre de la Game Conf ;
- autorisent Madame la Présidente à conduire toutes les démarches et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 1er juin 2026
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 1er juin 2026
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 1er juin 2026

Signé: La Présidente

Stéphanie GARCIA
Présidente du Pôle Image Magelis

